

La propriété foncière à Blanot au milieu du XIX^{ème} siècle

Dans une monographie intitulée « *Blanot 1629 – 1892* » rédigée en 2015, j'avais effectué une recherche sur les propriétaires du foncier constituant la paroisse puis la commune sous l'Ancien Régime et au début de la République. En voici un résumé.

Au XVII^e siècle, selon le « Registre relatif à la liquidation des biens et des dettes des communautés (1665) » la paroisse était alors divisée en deux entités administratives :

Blanot en Duché où « Le seigneur de Rouvray est seigneur du clocher. Le seigneur de Menneserre et le sieur Prieur de Bar Y ont droits justiciables. »

Blanot en Royauté où : « La paroisse dépend de l'Evêque d'Autun. Le Seigneur en est l'Evêque et le seigneur de Palmaroux [...] et le seigneur de Rouvray ».

Dans « La Description générale et particulière du Duché de Bourgogne » de l'abbé Claude Courtépée éditée de 1774 à 1781, on apprend que Jonchère appartenait à Juncis (?), Melin, Maison-Tier, Le Perron, Esfours à M. Espiard de Mâcon, et que dans le passé, aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles plusieurs fiefs, comme Maison-Tier, Effours, , où la rivière et l'étang avaient plusieurs fois changé de propriétaire. On sait également qu'en 1742, le sieur Pasquier demeurant à Pantaléon lès Autun est seigneur d'Effour. En 1770 Claude Loppin de Montmort est seigneur de Blanot en Duché.

Après la révolution de 1789, interviennent les « ventes des Biens nationaux » dont « l'Inventaire général » précise les toponymes des 34 « lots » vendus : 4 lots en 1791, unique ment des biens ecclésiastiques. Puis 17 lots en 1794, confisqués à Loppin de Montmort (émigré) et 14 autres dépendant de l'Évêché d'Autun comme l'étaient une partie des biens vendus en 1791. Cet Inventaire général précise les noms des 14 acheteurs et les lots achetés par chacun. On retrouvera certains de ces noms ci-après.

Puis intervient le « Cadastre napoléonien », établi de 1812 à 1842 et les « *Etats de section* » en 1842 et 1843

Les Etats de section

Ces documents administratifs traduisent le cadastre en valeurs fiscales nommées « revenu ». Ils précisent pour chaque lot cadastral, sa surface, sa nature : Terre, Pré, Bois, Jardin, Chênevière, Bâtiment etc. et sa qualité définie par une « classe » ainsi que le nom et la domiciliation de son propriétaire. Des trois critères est déduite la valeur imposable du lot, le « revenu ». Ils précisent également la localisation des lots : *En Pontraille, Le Cran, La vie rouge etc.*

Ces états ont deux intérêts distincts.

Pour le fisc : ils permettent de fixer l'assiette de l'impôt foncier. Pour les propriétaires, ils déterminent la capacité d'accéder ou non à la qualité d'électeur, éventuellement de candidat aux élections car le revenu cadastral constituait alors la base d'imposition de la taxe foncière dont le montant déterminait la possibilité d'accéder au suffrage alors censitaire.

Cette assiette de l'imposition directe est déterminée par la « *Direction des contributions directes* » créée en 1799 et qui comprend par département, un directeur, un inspecteur, et des agents, les contrôleurs, qui mettent à jour le rôle de l'impôt en enregistrant les modifications des propriétés, bâtiments nouveaux changement de propriétaire etc.

Ces *Etats de Section* sont matérialisés, pour chaque section cadastrale par le *Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leur revenu.*

Les classes

La qualité de chaque parcelle (ou partie de parcelle) est définie par une « classe ». De chaque classe dépend le montant du revenu attribué par l'administration. Ces classes sont attribuées par les notables de la commune désignés comme « *propriétaires classificateurs* » et non par l'administration fiscale. Si ces notables signataires sont responsables des valeurs qualitatives attribuées aux lots, le montant du revenu taxable par catégorie demeure le fait de l'administration.

Pour les états consultés les propriétaires classificateurs sont MM. (?) Seguin, Jean-Baptiste Seguin, Meunveau (*sic*), Cottin, Dulniau et Desplantes. Il s'agit très probablement de Philippe Desplantes qui était en 1843 maire de Blanot depuis le 11 août 1840 et le demeurera jusqu'à son décès en avril 1863.

Les valeurs fiscales attribuées

Elles varient en fonction de la nature du lot, Terre, Bois, Pré etc. et de la classe attribuée par les classificateurs. Un lot peut, et c'est le plus souvent le cas, être divisé en plusieurs parties, chacune ayant sa classification propre. Ainsi, par exemple le lot 190 de la section A, d'une « contenance totale » de 72 ares valorisé globalement à 19,92 F entre dans la classe 1 pour 24 ares soit 9,60 F ; pour la même surface en classe 2 soit 6,72 F et toujours pour 24 ares en classe 3 soit 3,60 F.

Les valeurs selon la nature des lots

La valeur de la *Terre* s'établit ainsi : pour un hectare de classe 1 : 40 F ; de classe 2 : 28 F ; de classe 3 : 15 F ; de classe 4 : 7 F et de classe 5 : 3 F. L'hectare de *Terre d'exception*, vaut 50 F.

Les *Prés*, dont on peut dire qu'ils sont la valeur reine, s'estiment à 120 F l'hectare en classe 1 ; 100 F en classe 2 ; 75 F en classe 3 ; 50 F en classe 4 et 30 F en classe 5. Cela laisse penser que l'élevage était de meilleur rapport que la culture.

Pour les *Bois*, et toujours pour 1 hectare, la classe 1 : vaut 28 F ; la classe 2 : 22 F ; la classe 3 : 17 F ; la classe 4 : 9 F et classe 5 : 3 F.

Les *Chênevières* valent 9 F l'hectare en classe 1 ; 7 F en classe 2 et 5 F en classe 3. Je n'ai pas trouvé de classes 4 ni 5 pour cette catégorie.

Les *Jardins* s'estiment à l'hectare : classe 1 : 80 F, classe 2 : 70 F, classe 3 : 50 F

L'*Etang* est valorisé à 15 F/hectare, les *broussailles* à 1,3 F ; les *friches* à 0,5 F ; les superficies occupées par des bâtiments ou maisons à 0,40.

Le revenu des maisons va de 7 à 40 francs. Ce montant tient compte des *Portes et fenêtres*, qui généraient une imposition particulière. Une colonne des tableaux indicatifs leur était réservée, colonne divisée en deux sous colonnes : *Portes cochères, charretières ou de magasin* et *Portes et fenêtres ordinaires*.

La Commune de Blanot

Il n'existe pas de *Tableau indicatif* pour l'ensemble de la commune, mais cinq tableaux de sections et une récapitulation synthétique de l'ensemble en fin de section E. Ces sections correspondent au cadastre qui compte 2 688 parcelles.

L'orthographe des toponymes est celle des états de section

Section A : L'Huis Carré et Melin : 705 parcelles

Section B : Le Perron, Jonchère et Maisonchiers : 1011 parcelles.

Section C : Le Village : 464 parcelles.

Section D : Effours : 406 parcelles.

Section E : Les Ayers et des hates : 102 parcelles.

L'addition des surfaces foncières et des revenus de ces cinq sections donne une surface foncière totale pour la commune de **1826 hectares, 73 ares et 71 centiares dont 1785 hectares, 89 ares et 11 centiares imposables.**

Le « revenu » de la commune est de 38 252,63 Francs.

Ces surfaces et revenus se répartissent ainsi :

Section A, L'Huis carré et Melin : 439 ha 70 a 46 ca pour un revenu imposable de 8 669,15 F

Section B, Le Perron, Jonchère, Maisonthiers : 542 ha 50 a 6 ca et un revenu de 13 263,07 F

Section C, Le Village : 247 ha 79 a 96 ca. Son revenu est de 4 238,51 F

Section D, Effours : 373 ha 96 a 6 ca. Son revenu s'élève à 8 244,85 F

Section E, Les Ayers et des hates : 182 ha 3 a 57 ca qui offrent un revenu de 3 837, 05 F

Additions de « chèvres et de choux », ces « contenus » sont composés des surfaces déclarées sans distinction de leur nature et qualité : terre, pré, bois etc. Ils doivent donc être considérés simplement comme constituant globalement un Revenu. On ne peut en conséquence hiérarchiser les possessions de tel ou tel simplement en fonction des différences de surfaces : un hectare de pré de classe 5 vaut plus qu'un hectare de terre de classe 2 et plus que 2 hectares de bois de classe 1.

Les propriétaires de ce foncier bâti et non bâti ne sont pas seulement les habitants de Blanot et ses hameaux même si ces derniers possèdent globalement le plus grand nombre de parcelles.

En effet des surfaces importantes et des constructions diverses sont détenues selon les déclarations des Etats de sections par des propriétaires non domiciliés dans la commune.

Les propriétaires « hors commune »

Ils sont au nombre de 101 (*s.e.o.*). Plusieurs sont des membres « expatriés » de familles largement implantées dans la commune, comme René Desplantes, ou Emiland Dulniau domiciliés à Paris, ou encore Vivant Colenot domicilié à Liernais.

Une dizaine de ces non-résidents possèdent des parcelles dans plusieurs sections, en particulier le Juge de Paix Brochot domicilié à Villiers en Morvan présent dans toutes les sections sauf la section A.

Pour l'ensemble de la commune, ces « hors commune » détiennent 476 hectares, 52 ares et 37 centiares générant un revenu de 11 568,28 Francs. Ceci représente presque 27% de la surface imposable communale et un peu plus de 30 % du revenu afférent. Parmi eux six se détachent par l'importance de leurs propriétés. Ils se partagent 301 hectares 73 ares et 34 centiares. Ce sont par ordre d'importance des surfaces :

Le juge de Paix Brochot avec 93 hectares, 2 ares et 45 centiares ;

Mme Vve de Chaudenay : 71 hectares, 14 ares 80 centiares

Mme Vve de Mézière : 68 hectares 9 ares 81 centiares ;

M. Espiard Bernard d'Autun : 34 hectares 26 ares 18 centiares.

M. de Cournot : 19 hectares 6 ares ;

M. de la Prade : 16 hectares 14 ares 10 centiares.

En bref, au milieu du XIXe siècle (1842-43) six personnes non domiciliées dans la commune possédaient 17% des surfaces imposables, et 63% des surfaces détenues par les 101 propriétaires non domiciliés à Blanot.

On peut s'attarder un moment sur le Juge de Paix Pierre Joseph Brochot, le plus gros propriétaire foncier. Selon le recensement de 1841 il est alors âgé de 73 ans, demeure au hameau de la Grange, rue du Bois sur la commune de Villiers en Morvan qui jouxte la commune de Blanot. Il y vit avec son épouse Jeanne Françoise Guyota, 53 ans, leur fille Jeanne Joséphine et six domestiques dans une maison de première catégorie comportant 15 portes et fenêtres ordinaires, c'est en dire l'importance, valorisée à 38 francs. En 1846 ils sont toujours là, mais sans doute J.P. Brochot n'exerce-t-il plus son office car il est qualifié de « propriétaire », leur fille a 28 ans, et il apparait un fils de 26 ans probablement ailleurs en 1841.

Il détient comme nous venons de le voir plus de 93 hectares sur la commune de Blanot, mais un examen des 2 états de section de Villiers en Morvan montre qu'il possède également sur cette commune un foncier de 98 hectares 61 ares et 87 centiares valorisé à 1232,08 francs, cela forme un joli total de presque 200 hectares : 191 h, 64 a, 32 ca pour un seul propriétaire. Mais il n'est pas seul dans la famille, Alexandre Brochot, puis les héritiers Brochot (?), détiennent également d'importantes surfaces sur Villiers et quelques parcelles sur Blanot. Il avait acheté deux lots de Biens nationaux en 1794 en Terre de vesse au loup et Pté des Boulets.

Les propriétés « communes »

Autres propriétaires d'une part de foncier : la Commune et les Hameaux. J'ignore quel était alors le statut des Hameaux en tant qu'entités reconnues par l'administration fiscale mais ils sont imposés comme les autres propriétaires, ainsi que la Commune toutefois exemptée pour certains biens : presbytère (10 portes et fenêtres et une porte cochère), église, cimetière, 3 ares de jardin et 16 ares 10 ca de terre dépendant du presbytère.

La superficie totale de ce foncier « commun » est de 135 hectares 12 ares et 60 centiares dont près de 100 hectares de bois situés surtout *Bois Cornalière, Buisson brûlé, Buisson de Chavosset, Bois Jannot, et surtout aux Hâtes de Blanot*. Les deux plus importants propriétaires sont le hameau d'Effours avec 52 hectares 91 ares et 50 centiares et la Commune de Blanot avec 56 hectares 73 ares et 25 centiares dont 56 hectares, 30 ares et 5 centiares de Bois

Les « veuves »

Soit bien personnel non entré dans la succession du défunt mari, soit par d'héritage de celui-ci, les « veuves » possèdent globalement un foncier modeste mais non négligeable.

Sans tenir compte de Mmes de Mézière et de Chaudenay dont nous avons vu plus haut les importantes propriétés, vingt veuves sont propriétaires dans la commune. Deux ne l'habitent pas. L'une est domiciliée à Paris, l'autre à Saulieu et leurs parcelles : un pré de 60 ares (60 F donc classe 2) pour la sédécienne et une « terre » d'un hectare un tiers « 11,98 F) pour la parisienne sont situées toutes les deux en Section D (Effour).

Les dix-huit autres se partagent 43 hectares 26 ares et deux centiares.

Dix d'entre elles détiennent en section A (L'Huis Carré, Melin) : 22 hectares 88 ares et 62 centiares.

Elles sont cinq en section B (le Perron, Jonchères Maisonthiers) : 11 ha 42 a et 71 ca. Quatre d'entre elles sont déjà présentes en section A.

On en relève trois en section C (Le Village) 5 ha 24 a 32 ca et six en section D (Effours) 5 ha 64 a 26 ca, dont une détient une parcelle de plus de 3 hectares en section C.

Il existe de grandes disparités entre ces propriétés, de la plus importante, plus de 11 hectares, répartis entre les sections A et B, valorisé à 243 F à la plus modeste, 32 ares générant un revenu de 96 centimes.

Douze sont propriétaires d'une maison avec cour, jardin et bâtiment attenant. Quatre sont valorisées à 7 F (classe 7), trois à 12 F (classe 6) et 5 à 18 F. (classe 5). Pour l'une d'entre elles c'est son seul bien foncier dont le revenu est de 20,42 F composé de la maison 18 F, d'un jardin, 1,3 F et de la surface consacrée à la maison et dépendances 1,12 F.

Une autre possède entre autres biens fonciers, deux maisons, l'une de 7 F l'autre de 18 F.

Le foncier des Blanotiens vivant sur la Commune, quelques exemples.

Contrairement à certains des propriétaires « hors commune », rares sont les habitants de Blanot et des hameaux possédant individuellement un nombre important de parcelles d'un seul tenant. Très souvent, sur un lieu-dit donné, un ensemble de lots est divisé entre plusieurs individus apparentés. Il ne s'agit pas, semble-t-il de dispersion mais de répartition au fil des successions, des mariages etc. C'est pourquoi dans cette approche j'ai, pour donner quelques exemples des possessions des habitants, utilisé la notion de *groupes familiaux*.

Par groupe familiaux, j'entends les entités représentées par l'ensemble des « ménages », pour employer la terminologie des archives dont les chefs ou cheffes portent le même patronyme ou le portaient avant veuvage. C'est une extension de la notion classique de « famille élargie » qui désigne un groupe familial vivant dans un même foyer et sous l'autorité d'un patriarche.

Les groupes familiaux étudiés sont ceux des « propriétaires classificateurs ». Ce choix peut sembler arbitraire, toutefois, si ces groupes ne sont sans doute pas rigoureusement représentatifs de l'ensemble des groupes composant la totalité de la population ils ne doivent pas en être très différents car ils ne sont pas homogènes. S'il y a bien dans chacun d'eux groupes un « édile » de la commune il y a également des membres du groupe possédant peu, parfois même très peu de foncier, ce qui les rapproche des groupes « moyens » de la population.

A cette époque, dans les communes de moins de 3000 habitants, le maire nommé par le préfet, devait « [...] être riche et inspirer le respect » selon la loi du 31 mars 1831. Il était choisi parmi les électeurs ayant le plus de revenus, les plus imposés. C'est donc le cas de Philippe Desplantes « propriétaires classificateurs », maire de Blanot. On peut en inférer que ses adjoints ou conseillers, également « propriétaires classificateurs » répondent, à moindre échelle peut-être, aux mêmes critères de sélection.

Les « états de sections » ayant été établis en 1842-43, il m'a semblé intéressant de faire un rapprochement avec les « *recensements de la population* » les plus proches : 1841 et 1846. On s'aperçoit, ce qui est logique, que le plus souvent il existe un rapprochement géographique entre l'habitat des résidents et leurs possessions foncières, mais que ce n'est pas une règle absolue, un bon nombre de propriétaires possédant des biens dans différentes sections.

Le Groupe familial Desplantes

Il se compose au recensement de 1841 de 10 foyers et de 11 foyers à celui de 1846. En 1846 comme en 1841, c'est à Blanot village que se concentrent le plus grand nombre de « ménages » Desplantes: cinq en 1841, six en 1846 : Claude Desplantes, 23 ans s'est marié et a quitté le foyer de son père Philippe à Jonchère. . Les autres ménages sont ceux de Claude Desplantes, Jacques Desplantes, Jean-Baptiste Desplantes, Marie Carré Veuve de François Desplantes et René Desplantes . On peut y ajouter Emilande Desplantes Veuve Dulniau. Les numéros de ces six foyers se suivent, de 8 à 13, ce qui pourrait indiquer qu'ils forment un ilot Desplantes au sein du village.

A Jonchères, outre Philippe Desplantes et Jean Desplantes présents en 1841, vient s'installer entre 1841 et 1846 Jacques Desplantes, 34 ans.

A Effours en 1841, vivent Jeanne Gaudry, veuve Desplantes et ses trois enfants dont Constant, 28 ans qui est recensé comme chef de ménage, (prop.).

Le ménage de Lazare Desplantes, cité en 1841 est toujours là en 1846.

Voyons maintenant quelles étaient entre ces deux recensements, les propriétés foncières de ce groupe familial et de ses membres.

Les propriétés foncières Desplantes

Ce groupe possède des parcelles foncières dans toutes les sections cadastrales pour un total de 89 hectares, 26 ares et 2 centiares, générant un revenu de 2 053 F. C'est dans la section C, le Village, que sont situées les plus grandes surfaces, plus de 36 hectares, mais les « revenus » les plus importants sont ceux de la section B, (Le Perron, Jonchère, Maisonthiers) avec une valeur de 918,86 F.

Tant en surfaces qu'en valeurs ces propriétés sont réparties très inégalement entre les 10 (11 en 1846) ménages du groupe familial. Les différences de « contenances », mais aussi de qualité des lots : 120 F l'hectare pour les meilleurs prés et 0,5 francs pour les friches expliquent ces inégalités.

Philippe Desplantes, habitant Jonchère, maire de la Commune possède un total de 29 ha 33 a et 88 ca valorisé à 464,25 F. La part la plus importante : plus de 18 h, se trouve en section B dont, ce qui est rare, 33 ares 60 centiares de *Terre d'exception*. Sa maison, sise à Jonchère vaut 37 F, ce qui la place hors catégorie, avec au moins 4 portes et fenêtres.

Les possessions des autres membres ce groupe vont de plus de 14 hectares (Jacques Desplantes-Lacomme) à un demi hectare (Philippe Desplantes Jeune) ; René Desplantes, domicilié à Paris, possède plus de 7 hectares. Les propriétés étant réparties en différentes sections, il n'y a pas de rapport systématique en les localisations habitat – parcelles.

Le groupe familial Seguin

Autres « propriétaires classificateurs » Jean Baptiste Seguin et un autre Seguin dont le prénom ne figure pas dans la signature.

En 1841, Ce groupe familial se répartit entre deux résidences : Melin et Effours. A Melin, qui en 1846 sera englobé dans Jonchère, demeurent les ménages de Jacques Seguin, René Seguin père, Antoine Seguin-Charlot, Jean-Baptiste Seguin-Simmonot. Le foyer de Françoise Seguin Vve Dulniau jouxte le foyer de Jean-Baptiste, soit quatre ménages.

A Effour on trouve : René Seguin, René Seguin-Guy, meunier, Denis Seguin-Collenot.

A Maisonthier demeure Jeanne Geugnot Vve Seguin avec ses enfants Emiland et Françoise Seguin.

Au recensement de 1846 Melin n'est plus comptabilisé en tant que tel mais confondu avec Jonchère et y demeurent toujours Jacques Seguin, Jean-Baptiste et Jean.

A Effours, Denis Seguin-Collenot est meunier alors que René Seguin-Guy est devenu cultivateur. René Seguin est âgé de 80 ans et le ménage est tenu par Jean Seguin-Tixier, son fils. Le foyer de Jean Seguin-Girard complète la présence de ce groupe dans ce hameau.

Les propriétés foncières du groupe Seguin

La totalité des surfaces possédées par ce groupe familial est de 56 hectares 29 ares et 7 centiares, valorisés à 1267,42 F. Ces possessions se localisent en deux groupes : une petite partie en section A (Melin, L'Huis Carré) environ six hectares et demi appartenant à Jean Baptiste Seguin, domicilié à Melin auxquels il faut ajouter 32 ares 70 centiares en section D Effours. Toutes les autres parcelles se trouvent sur Effours où sont fixés la plupart des autres ménages. Il faut noter que dans ce groupe habitat et situation géographique des parcelles se superposent de façon assez nette.

Comme dans le groupe Desplantes, les fonciers sont inégalement répartis. Jean Seguin-Tixier est le plus important propriétaire avec 21 hectares 47 ares et 30 centiares, suivi de Denis, 10 hectares et demi ; Jean-Baptiste, 6 hectares 75 ares ; Jean Seguin-Guy 5 hectares 89 ares etc. jusqu'à René Seguin Père qui n'a plus qu'un hectare 20 ares 15 centiares et enfin Reine Seguin dont le foncier se limite à 35 ares de terre, 2 ares de chènevière et une maison de dernière catégorie valant 7 Francs.

Le groupe familial Cottin

En 1846, comme auparavant en 1841, tous les ménages Cottin habitent Jonchère.

On trouve en 1841 le ménage de François Cottin (rentier) qui comprend Jacques Cottin-Girard et ses enfants ; ceux de Claude Cottin-Guiard , de Marie Caillot Vve Cottin ; de Jean-Sébastien Cottin (adjoint au maire), François Cottin, Emilande Cottin (Vve Gervais) , Claude Cottin-Seguin. Ces 7 ménages seront tous là en 1846, avec un ou deux changements de chef ou cheffe de ménage. On peut noter qu'aux deux recensements, les habitations sont rapprochées quand elles ne jouxtent pas.

Les propriétés foncières du groupe familial Cottin

Ces propriétés : 58 hectares 38 ares et 51 centiares, sont groupées dans les sections A (L'Huis Carré - Melin et B (Le Perron Jonchère, Maisonthiers) avec une prédominance en section A : 35 hectares 85 ares et 97 centiares. Le total est valorisé à 1 131,18 F.

Dans ce groupe familial les surfaces sont, comme chez les Desplantes et les Seguin, inégalement réparties. A lui seul Jean Sébastien, l'adjoint au maire, détient 22 hectares et demi, puis vient la veuve d'Emiland Cottin avec un peu plus de 11 hectares, puis Jacques, 10 hectares et demi ; Les propriétés des cinq autres vont de 5 hectares un tiers pour Claude cabaretier à Jonchère à 43 ares pour Michel Cottin qui habite Liernais.

Le groupe familial Meuneveaux

(Souvent orthographié Mennevau ou Meunvau dans les Etats de section)

En 1841, On ne compte que cinq foyers dans ce groupe familial : les foyers d'Emilande Cortet Vve Meuneveaux avec ses fils Jacques et Jean, de Toussaint Meuneveaux et ses cinq enfants, de Jacques Meuneveaux-Desplantes habitent le Village de Blanot.

Au Perron vivent les foyers de Jacques Meuneveaux-Collenot, et de Vivant Meuneveaux, le seul à ne pas être propriétaire.

Il en va de même en 1846, sauf pour Vivant Meuneveaux devenu domestique chez Baudeau, cabaretier, et Jacques Meuneveaux-Collenot, qui se trouve alors à Jonchère.

Les propriétés foncières du groupe du groupe familial Meuneveaux

Les quatre propriétaires de ce groupe possèdent au total 47 hectares 36 ares et 92 centiares d'une valeur fiscale globale de 1 524,92 Francs.

Ces propriétés se trouvent principalement en sections B (Le Perron, Jonchère, Maisonthiers) et C, (Le village). Le plus important propriétaire de ce groupe est Jacques Meuneveaux-Collenot domicilié au Perron avec un total de 17 hectares 42 ares et 82 centiares dont 9 hectares 75 ares (arrondis) en section B et 7 hectares 68 ares en section.

Toussaint Meuneveaux détient plus de 14 hectares, la veuve Meuneveaux possède un peu plus de 11 hectares. Jacques Meuneveaux-Desplantes est propriétaires de 4 hectares 67 ares et 85 centiares, principalement en C.

A propos de ce groupe il faut noter qu'en 1794, le « citoyen » Menevault avait acheté 7 lots de Biens nationaux confisqués à Loppin de Montmort, émigré. (je ne suis pas parvenu, sur le cadastre napoléonien, à retrouver ces lots nommés en 1794 « terre de Loucherotte et pré de la Borde ou Pré du chêne et champ Potier, ou encore Pré de la Menouille et terre aux Charmots etc

Le groupe familial Dulniau

En 1841, à Blanot, au foyer d'Emilande Desplantes veuve Dulniau vivent son fils Jean-Baptiste, son épouse Marie Leguy et leurs enfants Claude Jeanne et Jacques.

Autre foyer au Village, celui d'Emiland Dulniau, sa femme Marie Boire et leurs enfants Reine, Catherine et Jean.

En 1846, le Foyer d'Emilande Desplantes veuve Dulniau est toujours au Village, Jean Baptiste est devenu chef de ménage. Sa fille Jeanne est décédée, mais est née Marie.

Au foyer vit également son frère Jacques, 19 ans. Le ménage d'Emiland Dulniau n'apparaît plus dans ce recensement sans doute est-ce lui qui est donné comme domicilié à Paris dans les Etats de section.

Un autre ménage Dulniau apparaît à Jonchère, celui de Claudine Dulniau, 70 ans où vivent Claude Dulniau-Vincent âgé de 39 ans son épouse et leurs trois enfants. Ce Claude Dulniau n'apparaît pas nommément dans les états de Section dans lesquels on trouve les « héritiers » Philippe Dulniau et les « héritiers » Jean Dulniau. Ce terme d'héritiers indique-t-il une succession non réglée de manière définitive, contestée, ou une indivision ?

Les propriétés foncières du groupe familial Dulniau

Globalement, les propriétés Dulniau recouvrent 34 hectares 60 ares et 91 centiares et sont valorisées 1 592,34 Francs. Comme dans les autres groupes la répartition est très inégale. Les Héritiers de Philippe Dulniau possèdent plus de 17 hectares pour un revenu fiscal de 1 330 F, dont 14 hectares 26 ares et 30 centiares en section C (Village), 1 307 F auxquels il faut ajouter une parcelle et section D et une autre en section E. Les Héritiers de Jean Dulniau détiennent presque 9 hectares en section B ; Emiland Dulniau domicilié à Paris se « contente » de 5 hectares et demi environ en C et la veuve de Claude Dulniau de 2 hectares 77 ares.

A la vente de biens nationaux de 1794, comme le citoyen Menevault, le citoyen Dulniau acheta 5 lots des terres confisquées à Loppin de Montmort : Bois en Pontaille, Terre au champ Colas, ainsi nommés en 1794.

Synthèse

Au milieu du XIX^{ème} siècle le territoire de la commune de Blanot est divisé en 2688 parcelles qui couvrent un espace de 1826 hectares, 73 ares et 71 centiares dont 1785 hectares, 89 ares et 11 centiares sont imposables.

Seul un petit nombre de ces parcelles dépassent ou atteignent un hectare.

Elles sont partagées entre 205 foyers : 144 ménages Blanotiens, les entités Commune et Hameaux et 101 propriétaires hors commune.

Sur les 144 ménages domiciliés à Blanot et ses hameaux, 31 se répartissent 551 parcelles, soit 285 hectares 91 ares et 61 centiares.

La Commune et les hameaux se partagent 48 parcelles soit 135 hectares 10 ares et 60 centiares

Les 101 non-résidents occupent 446 parcelles qui couvrent 476 hectares 52 ares 37 centiares

Les autres foyers (113) sont propriétaires de 1643 parcelles, pour une surface de 888 hectares 34 ares 53 centiares

Note

C'est parmi les non-résidents, qu'on trouve les plus grandes propriétés d'un seul tenant, elles semblent issues, au moins en partie, des fiefs seigneuriaux de l'ancien régime. Mme Vve de Mézière possède en section A (*L'Huys carré – Melin*), 24 lots se jouxtant : lots de 17 à 60, auxquels il faut ajouter les lots de 1 à 7, y compris la ferme de l'Huys Carré. Ces lots sont souvent très importants comme le bois des Vignolles : plus de 17 hectares. Elle possède encore des prés de plus de 4 hectares et de nombreuses parcelles de terre dépassant l'hectare. Il en va de même pour Mme Vve de Chaudemay et à un moindre degré pour Mmes de Lestrade ou Espiard de Macon.

Gérard Cottin, Vert-Saint-Denis, janvier 2022

ANNEXES

Documents sources

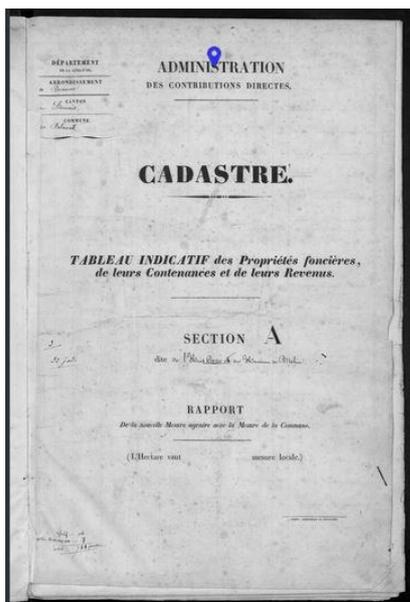
Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé des documents accessibles sur le site internet des Archives de Côte d'Or.

Plans et états de section du cadastre napoléonien (3 P)

https://archives.cotedor.fr/console/ir_ead_visu.php?eadid=FRAD021_000000905&ir=23318#YdvnU1njJBM Ce document de 1842 comprend 18 plans et 5 états de section (A, B, C, D et E).



Capture d'écran - Plans et états de section du cadastre napoléonien (3P)



Capture d'écran - exemple Cadastre section A - 1842

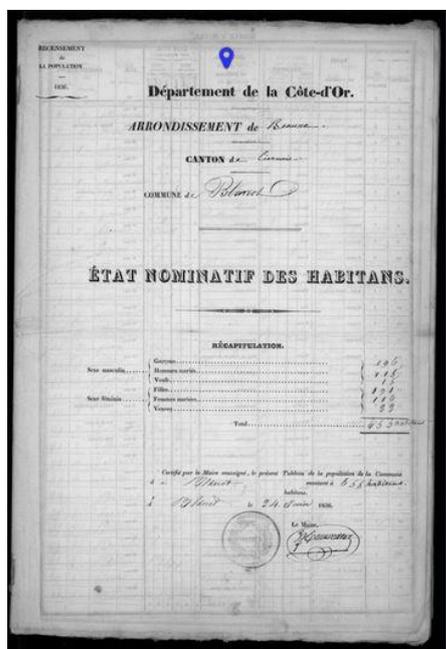
NOMS, PRENOMS, Professions et Occupations des Propriétaires.	N ^o de Plan.	Cantons, Triages, ou lieux. Sites.	Nature des Propriétés.	Contenance en Ares ou Métriques.	Classement		Revenu.	Nombre et Valeur des Impôts.	
					en Cl. ou Lettres.	en Lettres.		Propriétés Impôtées.	Propriétés Non Impôtées.
De Rogier sans autre	1	De Rogier	Bois	10770	2	2m	23 69		
De Rogier sans autre	2		Bois	1719 00	1/6 4	2m	266 72		
De Rogier sans autre	3	De Rogier	Bois	7280	1/6 3	2m	22 16		
De Rogier sans autre	4	De Rogier	Bois	477	1/6 3	2m	05		
De Rogier sans autre	5		Bois	445 00	3	2m	66 75		
De Rogier sans autre	6		Bois	386	1/6 3	2m	08		

Capture d'écran - exemple Cadastre extrait - 1 page - 1842

Population (sous-série 6M). Dénombrement de la population

https://archives.cotedor.fr/console/ir_ead_visu.php?eadid=FRAD021_000000911&ir=23183#.YdvjiVnjLIU . Ce sont les tableaux des recensements de la population effectués tous les 5 ans, accessibles de 1836 à 1936.

Capture d'écran - Population (sous-série 6M). Dénombrement de la population



Capture d'écran - exemple Etat nominatif des habitans - 1836

NUMERO D'ORDRE	NOMS	PRENOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANS.		AGE.	OBSERVATIONS.
				SEXE masculin.	SEXE féminin.		
1	2	3	4	5	6	7	8
1	1	Mochevaux	Cocquard	propriétaire	1		49 ans
2	1	Barot	Philibert			1	37 ans femme de chambre
3	1	Moussier	Serges				13 ans
4	1	Moussier	Jean				10 ans
5	1	Moussier	Marie	domestique		1	26 ans
6	1	Blanc	Jean	domestique		1	16 ans
7	2	jean	Serges	Cultivateur		1	28 ans
8	2	jean	Serges				26 ans femme de chambre
9	2	jean	Serges				1 an

Capture d'écran - exemple Etat nominatif - 1 page - 1836

Etat civil de la Côte d'Or – Blanot 1629-1932

https://archives.cotedor.fr/console/ir_ead_visu.php?eadid=FRAD021_000000912&ir=26564#.Ydvqz1njJBM qui contient 3 types de documents :

Les actes (naissances, mariages, décès) 1629-1921.

Les tables décennales (1802-1902).

Les tables décennales cantonales (1893-1932).



Capture d'écran - Etat civil de la Côte d'Or



Capture d'écran - Tables décennales

Commune de Blanot		Table des actes	
Naissances			
Bavoille Jean	ann	8 mai 1813	
Bavoille Jean		9 juin 1813	
Bavoille Louis		19 mai 1813	
Blondeau Louis		17 8 ^{me} 1813	
Blondeau Jean		8 Mars a 13	
Blondeau Louis		17 Mars 1813	
Boire Michel		14 Mars a 11	
Boire Louis		4 Mars 1813	
Boire Jean		16 Mars a 11	
Bonnard Jacques		9 Mars 1813	
Bonnard Antoine		16 Mars 1813	
Bonnard Marie		5 Juin 1813	
Bonnard Michel		24 Mars 1813	
Bonnard		1 Mars 1811	
Bracey Jean		5 6 ^{me} 1813	
Bracey Jacques		9 2 ^{me} 1813	
Dutic Germain		12 Mars 1813	
Carré Jean		9 Mars a 13	
Chaumin Marie		13 Mars 1813	

Capture d'écran - Table décennale 1813
extrait 1 page